

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil municipal lors de sa séance régulière du 4 mai 2026, à 19h, au lieu ordinaire des séances du conseil, situé au 2555, rue du Parc, adoptera son Code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux.

RÉSUMÉ DU PROJET

Ce projet de règlement a pour but de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles de déontologie qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Le projet de règlement prévoit notamment les valeurs qui doivent guider les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions, soit :

- L'intégrité;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés municipaux et les citoyens;
- La loyauté envers la municipalité;
- La recherche de l'équité.

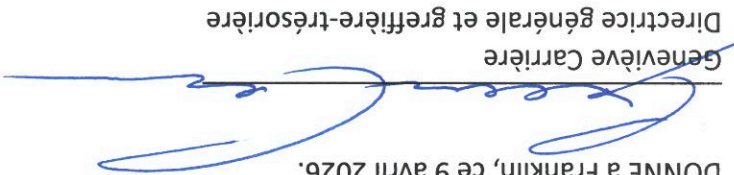
Le projet de règlement établit également des règles de conduite, notamment concernant :

- Les conflits d'intérêts;
- La réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages;
- L'utilisation des ressources de la municipalité;
- L'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels;
- L'après-mandat des élus;
- L'ingérence dans l'administration de la municipalité.

Il prévoit aussi les sanctions applicables en cas de manquement, lesquelles peuvent notamment comprendre la réprimande, la remise d'un avantage reçu, le remboursement de sommes reçues, une pénalité ou la suspension d'un membre du conseil.

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter à l'Hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture, y incluant le site Web de la municipalité.

DONNÉ à Franklin, ce 9 avril 2026.


Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 avril 2026.


Geneviève Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière